Rapport sur la prévention de la violence
Université d'Ottawa

1er mai 2020 au 30 avril 2021

Présenté par le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle et le Bureau des droits de la personne

CONTEXTE

Le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle (CPPVS) se joint au Bureau des droits de la personne (BDP) pour présenter ce rapport d'activités couvrant la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

Le CPPVS a été constitué en 2016 et a pour mandat, entre autres, a) de travailler en collaboration avec la communauté universitaire en vue de favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire, et b) de recommander des initiatives, stratégies ou programmes pertinents pour assurer et améliorer la continuité des services, des politiques, des processus et des autres mesures de prévention.

De son côté, le BDP est responsable de répondre aux dévoilements et aux plaintes de violence sexuelle qui concernent les membres de la communauté universitaire. Le Bureau offre toute une gamme de services aux personnes survivantes, en plus d'informations sur les options et processus prévus en vertu des politiques applicables. Enfin, il met sur pied des initiatives de prévention, de sensibilisation et d'éducation.

Au cours de cette année, le CPPVS et le BDP ont travaillé de concert afin de poursuivre la lutte contre la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa. En raison de la pandémie de COVID-19 et du roulement de personnel, l'année 2020-2021 a été empreinte de défis bien particuliers, comme celui d'offrir des services selon diverses modalités virtuelles avec un effectif réduit. Le présent rapport sera divisé en trois sections.

Section I – Portrait

Le rapport dresse d'abord le portrait des initiatives mises en place pour sensibiliser la communauté universitaire à la violence sexuelle, l'informer des services offerts et prévenir les incidents de violence sexuelle sur le campus.

Section II – Données

Cette section présente des données au sujet des dévoilements, des plaintes déposées ainsi que des mesures d'accommodement qui ont été mises en place pour soutenir les membres de notre communauté étudiante affectés par la violence sexuelle sur le campus. Il est également question de l'évaluation de l'efficacité du *Règlement 67b – Prévention de la violence sexuelle*, qui a été réalisée au cours de la période du présent rapport.

Section III – Recommandations

Les membres du CPPVS ont formulé leurs recommandations, comme prévu dans leur mandat, ce qui les a aussi menés à mettre sur pied différentes initiatives au cours de cette année. Une liste de ces suggestions conclut le présent rapport.

Section I

PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

En collaboration avec plusieurs partenaires sur le campus et hors campus, le BDP a participé à différents évènements de prévention, de sensibilisation et d'éducation, et il a organisé de tels évènements, en plus de siéger à différents comités.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa (SÉUO)
- Centre de ressources des fxmmes
- Association des étudiant.e.s diplomé.e.s de l'Université d'Ottawa (GSAÉD)
- Vie étudiante
- Service du logement
- Centre de ressources autochtones
- Direction générale de communications
- Bureau international
- Service de promotion de la santé
- Services alimentaires
- Service de la protection
- CALACS francophone d'Ottawa
- Ottawa Rape Crisis Centre (ORCC)
- Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF)
- Université Carleton
- Collège Algonquin
- La Cité

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

- Campagne #BizarreOuQuoi
- Orientation de l'Université d'Ottawa
- Formations destinées aux témoins
- Fauteux 101

FORMATION

Formation *Mobilisation des témoins*

Pendant l'année universitaire 2020-2021, le Bureau a poursuivi la mise à jour de l'atelier pour y intégrer les plus récentes données de Statistique Canada et le fruit de ses consultations avec Mashkawazìwogamig, le Centre de ressources autochtones (CRA).

Cette année, le Bureau a proposé l'atelier virtuel à 40 personnes. Dans le sondage qui leur a été transmis après l'atelier, toutes se sont dites « fortement d'accord » ou « d'accord » avec les énoncés « J'ai l'intention de mettre en pratique le contenu de l'atelier » et « Je me sens en mesure de mettre en pratique le contenu de l'atelier ».

Autres formations offertes

- Formation offerte à Accommodements scolaires sur la gestion des dévoilements
- Formation offerte à la Faculté des sciences, comprenant un volet sur la prévention de la violence sexuelle et le Règlement 67b
- Formation offerte aux comités d'examen et à leurs membres potentiels, comme prévu par le *Règlement 67b – Prévention de la violence sexuelle*

COMITÉS

Communauté de pratique – Le courage d'agir

En plus de siéger au CPPVS, une des intervenantes en prévention de la violence sexuelle du BDP fait partie de la communauté de pratique francophone du projet Le courage d'agir, une initiative nationale visant à combattre et à prévenir la violence fondée sur le sexe sur les campus d'enseignement supérieur canadiens. Notre participation nous amènera sans doute à acquérir de nouveaux outils pour contrer la violence sexuelle sur notre campus.

Comité permanent sur le bien-être étudiant

Le directeur du Bureau des droits de la personne siège également au Comité permanent sur le bien-être étudiant de l'Université d'Ottawa, ce qui nous permet de tisser des liens avec d'autres partenaires sur le campus et de travailler conjointement à répondre aux besoins de la population étudiante en matière de bien-être. Cela nous permet également de communiquer des informations importantes et d'échanger sur la prévention de la violence sexuelle sur le campus.

Section II

DÉVOILEMENTS, PLAINTES ET ACCOMMODEMENTS

Entre le 1er mai 2020 et le 30 avril 2021, le Bureau des droits de la personne a reçu 98 demandes de services liées à la violence sexuelle. De ce nombre, au moins 56 constituent de nouveaux dossiers. Le total comprend 64 consultations (suivis de dossiers ouverts dans les années passées, demande d'accommodements, dévoilements, etc.), 21 demandes d'informations (références aux services internes ou externes, informations sur le Règlement 67b et sur les services ou les processus de plainte, etc.) et 11 dossiers qui ont mené à des plaintes.

Cyberharcèlement : 6
Violence familiale : 2
Agressions sexuelles : 11
Harcèlement sexuel : 16
Autres (incidents que les personnes survivantes ont préféré ne pas préciser) : 57

Au cours de la période à l'étude, le BDP a assisté les membres de la communauté à 33 reprises dans le cadre de demandes d'accommodements, dont des reports de remise de travaux ou d'examens, des changements de cours, l'application de mesures préventives en classe, des lettres de soutien pour demandes d'appel diverses, des demandes de remboursement des droits de scolarité ainsi que des justifications d'absences en classe.

Enfin, sur les douze plaintes reçues, quatre ont mené à des enquêtes externes, trois ont été résolues par des moyens informels ou alternatifs, et une a été abandonnée. Quatre de ces plaintes ne relevaient pas du Règlement 67b, et l'une d'entre elles a été résolue par la faculté où elle a été acheminée.

EFFICACITÉ DU RÈGLEMENT 67B – PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, le BDP et les membres du CPPVS se sont consultés afin d'entreprendre la révision du Règlement 67b. Plusieurs changements ont été apportés à la suite des travaux réalisés l'année précédente; quelques clarifications ont également été suggérées pour lever l'ambiguïté sur certaines sections et réexaminer certains éléments clés du processus de plainte officiel. Les changements devraient être portés à l'attention du Sénat pendant l'année universitaire 2021-2022.

Le BDP poursuit son travail de révision approfondie, et une vaste consultation sera entamée pour recueillir les commentaires de la communauté universitaire. Cette démarche nous permettra de mettre en place une politique qui répondra le plus possible aux besoins de la communauté universitaire.

Section III

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Au cours de la période du présent rapport, le CPPVS s'est réuni à plusieurs reprises et a eu l'occasion d'examiner et de recommander différentes initiatives. Les membres ont donc travaillé en collaboration avec le BDP en vue de la mise en place de ces projets.

Création d'un nouveau poste pour soutenir la prévention de la violence sexuelle

Comme les données recueillies ont démontré une augmentation importante des dévoilements et des demandes de services auprès du BDP, le CPPVS a recommandé l'ajout d'un poste supplémentaire en prévention de la violence sexuelle au sein de ce bureau. Cette personne pourrait, entre autres, prendre en charge les activités de prévention, d'éducation et de sensibilisation.

À cet égard, le BDP est heureux de confirmer que ce poste sera ajouté et que l'équipe comptera désormais deux intervenantes ou intervenants à temps plein, qui occuperont des postes permanents, pour répondre aux besoins de la communauté universitaire. Au moment de publier le présent rapport, le Bureau travaille activement à pourvoir ce poste.

Formulaire de dévoilement en ligne

L'an dernier, les membres du CPPVS et d'autres partenaires sur le campus ont indiqué qu'il peut s'avérer difficile, pour les personnes survivantes, d'accéder aux services pour dévoiler une situation de violence sexuelle ou obtenir du soutien. Fruit d'une collaboration entre le BDP et le CPPVS, le formulaire de dévoilement en ligne est désormais disponible sur le site Web Violence sexuelle : soutien et prévention, sous l'onglet « Dévoiler/Rapporter un incident ». Ce formulaire est présenté dans toutes les formations et tous les ateliers sur la violence sexuelle que propose le Bureau. À ce jour, dix demandes ont été faites en 2020-2021 au moyen du formulaire. Le BDP continuera de promouvoir cet outil de signalement, qui sera au nombre des principales options pour rapporter un incident une fois la refonte du site Web terminée.

Collecte de données

L'une des recommandations du CPPVS concernait la collecte des données liées aux incidents de violence sexuelle dévoilés. L'importance de recueillir des statistiques à l'échelle du campus a été soulevée, et il a été proposé de créer un formulaire de collecte que rempliraient les facultés ainsi que plusieurs services et départements.

En collaboration avec le CPPVS, le BDP a préparé un document de collecte qui a été transmis à certains services et départements ainsi qu'aux facultés. Cette collecte nous permettra de mieux saisir l'étendue de la violence sexuelle sur le campus et de travailler de concert avec les différents secteurs afin de soutenir les personnes survivantes de notre communauté.

Le Bureau a jusqu'ici reçu des données de l'un des services chaque trimestre, de même que des données de partenaires communautaires hors campus une fois par année.

Fonds pour le maintien de la collaboration entre l'Université d'Ottawa et les organismes de soutien

aux personnes survivantes

L'Université d'Ottawa entretient, depuis quelques années, des partenariats avec deux organismes externes spécialisés en intervention auprès des personnes survivantes de violence sexuelle, soit l'Ottawa Rape Crisis Centre et le CALACS francophone d'Ottawa. Le CPPVS croit à l'importance d'assurer un financement durable pour offrir un service accessible aux membres affectés de la communauté universitaire. De plus, les demandes de services ont augmenté au cours des dernières années, ce qui montre qu'il est important de financer suffisamment ces organismes pour que la communauté universitaire soit bien appuyée.

Le BDP continue d'explorer différents partenariats avec des services de proximité au-delà du campus pour les membres de la communauté qui s'identifient comme ayant survécu à la violence sexuelle.

Formation en ligne

À la suite d'une demande de quelques partenaires sur le campus auprès du BDP, il a été proposé au CPPVS de mettre en place une formation en ligne pour la communauté étudiante au sujet de la prévention de la violence sexuelle. Le BDP a fait équipe avec l'Université Concordia pour adapter la formation en ligne créée par cet établissement afin de la rendre accessible à la communauté universitaire. Il nous est ainsi possible de former un grand nombre de personnes au sujet, entre autres, de la violence sexuelle, du consentement, de l'effet du témoin, de l'approche centrée sur la personne survivante, des services offerts et du Règlement 67b. La formation est désormais proposée à l'ensemble de la population étudiante sur Brightspace, et le Bureau travaille avec plusieurs partenaires, dont les équipes de Promotion de la santé et du Service des sports, pour la rendre accessible à quiconque souhaite s'y inscrire. Certaines facultés souhaiteraient aussi potentiellement la rendre obligatoire pour leurs étudiants et étudiantes.

Le BDP consultera l'Université Concordia au cours de la prochaine année pour créer une formation analogue destinée au reste de la communauté universitaire.

Formation – Gestion des dévoilements

Le CPPVS recommande également que le BDP dresse la liste des services où la communauté étudiante pourrait dévoiler des incidents de violence sexuelle et d'y offrir de la formation. Le Bureau s'est entretenu avec des personnes représentant les Services aux étudiants, le Service de la protection et la Promotion de la santé pour travailler à une formation qui répondra à leurs besoins. Il a offert une formation à l'équipe des Accommodements scolaires et collabore étroitement avec ses spécialistes de l'apprentissage pour proposer des services aux personnes qui y font appel.

CONCLUSION

Le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle et le Bureau des droits de la personne sont engagés à poursuivre leur travail ainsi qu'à collaborer avec leurs différents partenaires afin de faire face aux incidents de violence sexuelle sur notre campus et de les prévenir.

Le BDP tient à souligner qu'en contexte de pandémie de COVID-19, il lui a fallu canaliser son attention vers la virtualisation de ses services. Il a notamment dû normaliser ses processus afin d'être joignable, de pouvoir offrir des consultations en ligne et de faire en sorte que les protocoles de cybersécurité soient plus que jamais observés à la lettre. La situation a aussi généré de nouveaux scénarios, comme l'accommodement de personnes survivantes qui suivent des cours en ligne, ainsi que la prestation de services à celles qui se joignent à nous des quatre coins du monde. Bien que le BDP n'aurait pu répondre aux demandes de service sans procéder à ces changements, ceux-ci ont limité sa capacité à promouvoir la notion de consentement et la prévention de la violence sexuelle à l'échelle du campus. Le CPPVS et le BDP offriront davantage d'activités de sensibilisation au cours de la prochaine année et ont déjà commencé à planifier des évènements conjoints pour l'année 2021-2022.

Nous espérons que les efforts investis tout au long de l'année et les initiatives mises en place favoriseront un environnement sain et sécuritaire pour toute la communauté universitaire.

Enfin, nous aimerions remercier chaleureusement la population étudiante, le corps professoral, le personnel de soutien ainsi que tous nos partenaires pour leur engagement, leur soutien et leur dévouement dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle sur notre campus et au sein de notre communauté.